

Note de service

À : Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l'Institut canadien des actuaires

De : Geoff Guy, président
Conseil des normes actuarielles
Denise Lang, présidente
Commission sur la gestion des risques et le capital requis

Date: Le 30 octobre 2007

Objet : **Modifications techniques aux normes de pratique sur l'examen dynamique de suffisance du capital**

Document 207090

CONTEXTE

La Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD a amorcé, en 2003, un examen de la note éducative sur l'Examen dynamique de suffisance du capital (EDSC). En 2004, des représentants vie de la Commission sur la gestion des risques et le capital requis se sont joints aux travaux. Une mise à jour de la note éducative s'imposait par souci d'uniformité avec des modifications déjà promulguées à la norme de pratique (NP), des modifications apportées aux mesures de capital réglementaire applicables aux sociétés d'assurances IARD, de l'application émergente de techniques stochastiques et des résultats de l'enquête de l'EDSC qui ont apporté des idées sur les rapports à la direction et les pratiques exemplaires. La note éducative révisée sera publiée en 2007.

POINTS À CONSIDÉRER ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Pendant le processus de mise à jour de la note éducative sur l'EDSC, d'autres changements souhaitables à la NP ont été cernés.

Le premier a trait aux catégories de risque de l'EDSC. Ces catégories ont été examinées et modifiées dans le cadre de la révision de la note éducative; il faut donc modifier la description des catégories de risque figurant dans la NP pour garantir la cohérence.

En outre, plusieurs changements souhaitables à la NP ont été recensés pour s'assurer que la norme continue de témoigner de la saine pratique de l'industrie, qu'elle n'impose pas un fardeau déraisonnable à l'actuaire et pour préciser ce qui est requis dans le test et le rapport.

De plus, ces changements révisent la période de projection des assurances IARD à trois ans, et proposent des changements mineurs à plusieurs autres paragraphes.

PROCESSUS ET CALENDRIER

Les modifications proposées ont trait aux normes de pratique applicables aux assureurs et la Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD ont déposé leurs observations.

Une ébauche des changements techniques aux normes de pratique a été distribuée aux membres le 13 avril 2007, avec une date limite pour commentaires du 1^{er} juin 2007.

Voici un résumé des commentaires obtenus et des mesures prises :

- a) Des modifications mineures ont été apportées à la section Assurances IARD, afin d'éliminer l'emploi redondant des termes « placement » et « risque de placement », et de remplacer le terme « perte » par « sinistre »;
- b) Des questions ont été soulevées concernant la modification qui autorisait les sociétés à ne pas modéliser les mesures réglementaires. Cette modification a été supprimée dans la version définitive, ce qui signifie que, outre quelques changements mineurs, cette section est la même que celle qui figure dans les Normes de pratique actuelles.

Conformément à la politique sur le processus officiel d'approbation des normes de pratique, ces changements ont reçu l'approbation finale par le Conseil des normes actuarielles pour diffusion aux membres, le 17 octobre 2007.

La norme de pratique révisée entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2007 et s'appliquera aux rapports de l'examen dynamique de suffisance du capital pour les exercices financiers qui se terminent le 31 octobre 2007 et plus tard.

GG, DL